



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conseil de l'Europe

Question écrite n° 36883

Texte de la question

M. Jean-Claude Mignon appelle l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur la nécessité de soutenir la croissance budgétaire du Conseil de l'Europe. En tant que Président de la commission des relations parlementaires et publiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, il lui indique que l'année 2000 constitue la troisième année consécutive de croissance zéro pour cette organisation, ce qui risque, à terme, de porter atteinte à son efficacité. Il lui demande de bien vouloir envisager une augmentation des ressources, le budget du CE étant très modeste par rapport aux missions confiées à l'organisation. Il précise que, lors du second sommet du CE qui s'est tenu à l'invitation et sous la présidence de Jacques Chirac en octobre 1997, les chefs d'Etat et de gouvernements des 40 Etats membres avaient donné leur plein appui au CE pour qu'il intensifie sa contribution à la cohésion, à la stabilité et à la sécurité de l'Europe et avaient décidé de donner un nouvel élan aux activités ayant pour objectifs de soutenir les efforts des Etats membres pour faire face aux changements de société au seuil d'un nouveau siècle. Pour le budget de l'année 2000, le plafond a été fixé à 1,046 million de francs mais le secrétaire général a formulé des demandes supplémentaires prioritaires. La France soutiendra-t-elle ces demandes ? Que compte-t-elle décider pour le budget 2001 dont le plafond doit être fixé en avril 2000 ? Il attire également son attention sur la complémentarité des actions menées par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. Ce dernier est un partenaire important notamment pour la préparation des élargissements successifs de l'UE. En effet, il s'agit de la seule organisation paneuropéenne qui englobe tous les pays de l'Europe centrale et orientale, y compris la Fédération de Russie. Loin de solliciter les mêmes moyens dont dispose l'UE, il lui semble que la consolidation de l'espace européen élargi et uni autour des valeurs partagées de la démocratie pluraliste, du respect des droits de l'homme et de l'Etat de droit sur lesquelles le CE veille, doit passer par une augmentation du budget de cette organisation. Il précise enfin que les ressources existantes sont utilisées aussi judicieusement que possible grâce notamment aux efforts de rationalisation dont fait preuve le CE. Il lui demande quelles suites il entend donner à ces différentes demandes.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre délégué chargé des affaires européennes sur les moyens budgétaires mis à la disposition du Conseil de l'Europe qui lui paraissent insuffisants pour permettre à cette organisation d'atteindre les objectifs qui lui ont été assignés par le deuxième sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement tenu à Strasbourg, en octobre 1997, sous la présidence de la France. Il estime notamment que la règle de la croissance budgétaire zéro, retenue pour l'année 2000, risque, à terme, si elle continue d'être appliquée, de porter atteinte à l'efficacité de l'institution. Les orientations prioritaires définies lors du deuxième sommet n'ont pas été conçues dans la perspective d'une augmentation correspondante des ressources budgétaires allouées au Conseil de l'Europe. Elles s'inscrivent, tout au contraire, dans le cadre d'un recentrage des activités autour de pôles d'action précis qui doit s'effectuer à l'intérieur d'une enveloppe budgétaire sensiblement constante. A cet effet, la réforme en cours d'application s'efforce de procéder, avec rigueur, à un réaménagement rationnel des travaux, qui pourrait, au besoin, s'accompagner de la suppression d'opérations non prioritaires ou faisant double emploi avec celles menées dans d'autres enceintes

internationales. L'exercice ne trouvera tout son sens que s'il se poursuit, dans les années à venir, selon les critères fixés par le deuxième sommet et sur les bases qui ont servi à l'établissement du budget 2000. Nos principaux partenaires au sein du Conseil de l'Europe partagent cette vision qui est la seule à même de soutenir, avec l'efficacité voulue, la revitalisation de l'organisation souhaitée par le sommet de Strasbourg. Dans ce contexte, la contribution que le Conseil de l'Europe peut apporter, aux côtés de l'Union européenne, à la consolidation de l'espace européen élargi et uni autour des valeurs partagées de la démocratie pluraliste, du respect des droits de l'homme et de l'Etat de droit ne passe pas par une augmentation de son budget mais, bien plutôt, par un renforcement, recommandé par le comité des Sages, de la coopération avec l'Union européenne qui devrait se traduire par un dialogue accru et la mise en oeuvre d'un plus grand nombre de programmes conjoints et co-financés, notamment à destination des nouvelles démocraties. Le concours que l'assemblée parlementaire, à laquelle appartient l'honorable parlementaire, pourra apporter aux efforts déployés pour réorienter l'action du Conseil de l'Europe dans la direction tracée par le deuxième sommet ne pourra que contribuer à redonner à cette institution l'impulsion, déterminante pour son avenir, qui lui est nécessaire pour pouvoir poursuivre sa mission.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mignon](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36883

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1999, page 6226

Réponse publiée le : 6 décembre 1999, page 6960